

porte de l'un des bureaux de la division du Conseil privé situé dans la rue Sparks signifie que cette opération est déjà en cours?

[Plus tard]

**M. Barry Mather (Surrey):** La question que j'aimerais poser au premier ministre se rattache à celles qu'on a posées il y a quelques instants au sujet du groupe d'étude sur l'information du gouvernement. Le premier ministre demanderait-il au ministre du Travail de jeter un coup d'œil sur les annonces très coûteuses sur l'assurance-chômage qui paraissent dans les journaux? Jusqu'ici elles semblent avoir comme principal résultat d'encourager les contribuables à protester contre leur publication?

**M. l'Orateur:** Le député a présenté des instances. Il doit supposer que le ministre en cause les prendra en considération.

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

#### L'INFLATION—LA CHAMBRE DE COMMERCE ET LES PROGRAMMES DE DÉPENSES

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le député pourrait-il nous dire quelle réponse on a faite hier à la Chambre de commerce du Canada au sujet de ses instances concernant les limites absolues imposées à l'inauguration, par le gouvernement canadien, des programmes de dépenses majeures ou non limitées, durant la lutte actuelle contre l'inflation?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable représentant d'Edmonton-Ouest admettra peut-être comme moi que ce genre de renseignement devrait être fourni au moyen d'une déclaration générale à l'appel des motions?

**L'hon. M. Lambert:** Une question supplémentaire. Le ministre fera-t-il une déclaration sur les réponses que le gouvernement a faites aux instances émanant d'un organisme aussi important que la Chambre de commerce du Canada, dont les représentants sont venus ici à grands frais pour soumettre leurs opinions au gouvernement?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Je dirais simplement, monsieur l'Orateur, que la question n'a pas été posée. Elle figurait dans un mémoire et personne ne l'a posée lors de la conférence.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

### LA FONCTION PUBLIQUE

#### LES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL ET LES AMPUTÉS DE GUERRE

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Jeudi dernier, j'ai posé des questions au premier ministre et au président du Conseil du Trésor, au sujet de la mise à pied d'amputés de guerre. Le ministre a-t-il fait enquête sur la grave question des congédiements injustes d'amputés de guerre, employés dans la Fonction publique du Canada? Voudrait-il nous faire part du résultat de son enquête?

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** On s'est occupé, je pense, de faire part au député des circonstances particulières des deux cas qu'il avait mentionnés. En ce qui concerne la politique générale, monsieur l'Orateur, je dois dire qu'un programme sur la déclaration d'emplois excédentaires et les méthodes de licenciement a été mis au point, après de longues consultations avec les représentants des employés au Conseil national mixte du Canada. On s'est mis d'accord sur une formule relative à la déclaration de emplois excédentaires et l'offre d'un autre emploi, dans ces cas-là. Il fut décidé que le mérite serait l'unique critère pour juger des emplois excédentaires et deviendrait, par conséquent, le facteur prédominant, mais qu'il faudrait quand même tenir compte des considérations d'ordre humanitaire. Tout cela suscite de graves problèmes d'administration aux fonctionnaires des ministères.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, parler d'emplois excédentaires lorsqu'il est question d'amputés de guerre, je trouve cela épouvantable.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est non seulement épouvantable, mais caractéristique.

**M. Woolliams:** Puis-je poser ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor? Le ministre ou ses conseillers juridiques ont-ils examiné attentivement la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, notamment l'article 16, en vertu duquel la loi accordait aux vétérans, antérieurement à la société juste, la préférence sur les autres Canadiens?

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me demande si la question est recevable, du point de vue de la procédure. J'en doute. Le député pourrait peut-être la poser d'une autre façon, s'il tient à obtenir une réponse.

**M. Woolliams:** Sur votre conseil, monsieur l'Orateur, je vais la formuler autrement. Le